



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 octobre 2009

**GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - RÉNOVATION
URBAINE ET SOCIALE - AVENANT N° 2 AU
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE -
APPROBATION DE L'AVANT PROJET
DÉTAILLÉ**

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 16 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - RÉNOVATION URBAINE ET SOCIALE - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbain et Sociale, le Conseil Municipal a validé, par délibération en date du 29 juin 2007, le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le groupement mandaté par le Cabinet AMELLER-DUBOIS pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean ZAY.

Par délibération du 30 mars 2009, une fusion des tranches ferme (élémentaire & restauration) et conditionnelle (maternelle) ainsi qu'un phasage (n° 1 – VRD et n° 2 – Bâtiments) ont été validés.

L'intégration du label Bâtiment Basses Consommations (BBC – 50 kWh/m² correspondant à la RT 2005 – 50 %) à l'ensemble des bâtiments (neufs et existant à réhabiliter) a été souhaité dans le cadre de cette opération. En effet, les opérations de bâtiments collectifs réalisées dans le cadre d'opérations ORU doivent impérativement obtenir ce label, par anticipation sur la future réglementation et dans le cadre des économies d'énergie, cette construction sera soumise à ce même objectif.

Le programme est donc modifié pour atteindre ce label BBC.

Ces éléments ont été étudiés dans l'Avant Projet Définitif (APD) et font l'objet du présent avenant sur lequel la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis le 05 octobre 2009.

L'enveloppe financière du projet est aujourd'hui fixée à 5 898 950,00 € HT travaux (valeur juillet 2007).

L'article 9 du Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre prévoit qu'un avenant valide l'APD et fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage. L'avenant prévoit également que la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit arrêtée pour un montant de 839 500,00 € HT soit une hausse de 26,70 % par rapport à la rémunération provisoire prévue dans le marché initial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif (APD) élaboré par le Cabinet AMELLER-DUBOIS pour un montant de travaux estimé à 5 898 950,00 € HT ;
- fixer le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il ressort de l'APD et qu'il figure dans l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre ci-annexé ;
- fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, tel qu'il figure dans l'avenant ci-annexé ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Ajoint délégué à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec l'équipe mandatée par AMELLER-DUBOIS.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE